

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité
et de la Politique agricole**

Vendredi 11 juillet 2008

SOMMAIRE

- 3 OUVERTURE DE LA SÉANCE
(Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Wesphael)
- 3 INTERPELLATIONS
- 3 de M. Wesphael sur « les conclusions du « Printemps de l'environnement » »; question orale jointe de M. Borsus sur « le « Printemps de l'environnement » », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: MM. Wesphael, Borsus, M. le Président, Mme Tillieux, Mme la Présidente, MM. Pire, Lutgen)
- 9 de Mme Tillieux sur « la perception du prix de l'eau du robinet », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre, M. le Président)
- 11 de M. Borsus sur « les mesures préconisées dans l'atlas des paysages de Wallonie », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
(Orateurs: M. Borsus, M. Lutgen, Ministre)
- 13 QUESTIONS ORALES
- 13 de M. Senesael sur « le nombre d'agents de la Division Nature et Forêts (DNF) en Wallonie picarde », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Senesael, M. Lutgen, Ministre)
- 14 de M. Senesael sur « la décharge du marais petit Bruxelles », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Senesael, M. Lutgen, Ministre)
- 15 de M. Senesael sur « la pollution à Amougies », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: M. Senesael, M. Lutgen, Ministre)
- 17 de Mme Barzin sur « la mise en application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et la couverture des coûts y afférents », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Barzin, M. Lutgen, Ministre)
- 19 de Mme Barzin sur « la reconnaissance d'un réseau de ressourcerie », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
(Orateurs: Mme Barzin, M. Lutgen, Ministre)
- 20 de M. Fontaine sur « la prolifération de plantes invasives en Région wallonne », et réponse de M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
(Orateurs: M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre, Mme la Présidente)
- 22 LISTE DES INTERVENANTS
- 23 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE
LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Philippe Fontaine, Doyen d'âge.

La séance est ouverte à 10 heures 15 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Il me semble qu'il y avait un accord avec la Vice-Présidente, Mme Cassart-Mailleux, afin qu'elle assure la présidence de la Commission en l'absence de M. Meureau.

M. le Président. – J'ignore ce qu'il en est de cet éventuel accord. J'en ferai part à Mme Cassart-Mailleux. Pour ma part, je suis Doyen d'âge et présiderai donc aujourd'hui.

Mme Eliane Tillieux (PS). – J'estime simplement que les Membres de la Commission doivent être tenus au courant que la Vice-Présidente n'assure pas ses engagements.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je propose que l'on vérifie d'abord l'accord préalable qui avait été pris avant de condamner une personne.

M. le Président. – Ceci étant dit, je vous propose d'entamer nos travaux.

Il me revient que les questions de M. Collignon sur «les services de surveillance de la Division Nature et Forêt et l'organisation du contrôle de la pêche la nuit» et sur «le programme Wallo'net 2 et la non-prise en compte des cotisations patronales dans les subventions accordées par la Région» sont transformées en questions écrites.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LES CONCLUSIONS DU «PRINTEMPS DE L'ENVIRONNEMENT»»

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE «PRINTEMPS DE L'ENVIRONNEMENT»»

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, votre Collègue fédéral de l'Environnement vient de présenter les conclusions du Printemps de l'Environnement qu'il a organisé et auquel vous avez généreusement prêté votre concours.

Votre collègue a bien évidemment mis en évidence ce qu'il estime être les résultats positifs de ce grand *pow-wow* médiatico-environnemental-magnétique, marqué par les anglicismes et les fautes d'orthographe. Votre Collègue a ainsi égrené une liste de 120 engagements, dont la plupart se résume à «étudier» des opportunités ou à « identifier » des problèmes.

Le moins qu'on puisse dire est que les commentaires des observateurs n'ont pas été dithyrambiques. On a ainsi pu lire quelques phrases assassines dans la presse. Je cite: « Engagements qui partent dans tous les sens et, pour tout dire, anémiques »; « le catalogue de mesures du Printemps de l'environnement est fade »; etc.

Je pourrais multiplier les citations de la même eau, mais c'est inutile. Le ton général est donné.

On sait aussi que les associations de protection de l'environnement se sont montrées particulièrement critiques à l'égard des conclusions de ce Printemps, qu'elles qualifient tout simplement de « printemps pourri ».

Faut-il ajouter que le Printemps de l'environnement a quelques fois prêché l'évidence et enfoncé des portes ouvertes en évoquant notamment « le rôle d'exemple des pouvoirs publics », la nécessité de « renforcer la coordination entre les autorités compétentes », de « garantir la mise en œuvre effective de la directive Reach » ou encore de « défendre des normes CO₂ ambitieuses au niveau européen »?

Pour chacune de ces propositions, pourrait-il sérieusement en être autrement, même si le Printemps n'avait pas eu lieu?

Bref, le caractère timoré des conclusions n'a échappé à personne.

Comme si cela ne suffisait pas, l'Institut fédéral suisse de la technologie/Eidgenössische Technische Hochschule vient d'épingler la Belgique pour l'insuffisance de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Piqué au vif, le Ministre fédéral a bien évidemment réagi, dénonçant les imprécisions et les lacunes de l'étude. Pour le coup, il est bien plus regardant sur les conclusions de l'Institut helvétique que sur celles de son Printemps.

Force est néanmoins de constater que l'étude de l'Institut fédéral suisse apporte de l'eau au moulin des critiques du Printemps de l'environnement.

Vous étiez, Monsieur le Ministre, présent à la conférence de presse de présentation des propositions issues des travaux du Printemps. Cela, alors que votre collègue bruxelloise boycottait la cérémonie pour cause de conclusions insuffisantes.

Faut-il conclure de votre présence que vous êtes satisfait du travail accompli et que vous endossez les évanescents conclusions dudit Printemps?

A tout le moins, vous semblez vous être réjoui de ce que sa tenue a permis « une coordination plus forte ».

Comme dit un commentateur: « Tout ça pour ça, donc »?

Pourriez-vous tout de même nous expliquer ce que vous entendez par « une coordination plus forte »? Entre qui? Pour quoi faire? Avec quels moyens? Dans quels délais? Dans quel ordre? Voilà autant de précisions qui manquent cruellement à l'heure des conclusions.

Plus précisément, j'aimerais que vous nous disiez ce que vous pensez des conclusions de ce Printemps de l'environnement et quel bilan vous tirez, pour vous-même et surtout pour la Région wallonne, de la grand'messe qui vient de s'achever par la litanie que nous connaissons?

Personnellement, il me semble qu'aujourd'hui comme hier, nous continuons à baigner en Wallonie et en Belgique dans les contradictions les plus complètes.

Entre autres, faites-vous vôtre la proposition de soutenir au niveau international la taxation du kérosène et des émissions de GES pour le transport aérien? En cas de réponse affirmative, comment conciliez-vous ce soutien et la volonté de votre Collègue le Ministre Antoine d'investir massivement dans le développement des aéroports wallons?

Dans le même ordre d'idées, il a été retenu de « sensibiliser la société à la mobilité durable ». Commentaire: « l'objectif est de mener des campagnes de sensibilisation au niveau national ». On ne peut qu'applaudir.

Pendant ce temps, la Région s'apprête à injecter 800 millions d'euros dans deux projets autoroutiers. Appelez-vous cela: « sensibiliser la société à la mobilité durable »? Personnellement, je parlerais plutôt de « pousse-au-crime ».

Vous êtes, dans la position du négociant local en vins et spiritueux qui finance une campagne nationale de sobriété et de tempérance. Cela s'appelle faire le grand écart ou, si vous préférez, dire tout et faire son contraire.

Un autre point m'a surpris. Les participants avaient en effet indiqué leur souhait de soutenir les circuits courts dans le domaine alimentaire. Pour eux, il s'agissait non seulement de promouvoir les marchés locaux proposant spécifiquement des produits bio et fermiers, mais aussi d'appuyer, via les marchés publics et les actions volontaires pour les cantines durables, les circuits courts pour les productions de proximité bio et fermières. Il s'agissait aussi de faire connaître les groupements d'achats solidaires, et si besoin leur procurer un soutien financier en termes d'infrastructure.

La proposition n'a pas été reprise après la phase de concertation politique. Le motif invoqué est qu'il s'agit d'une compétence strictement régionale.

Or, Monsieur le Ministre, vous étiez partie prenante à ce Printemps de l'environnement.

Vous avez assisté à son inauguration comme à sa clôture. Je suppose qu'entre les deux, vous ne vous êtes pas borné à ranger les pots de fleurs. Vous les avez aussi, j'imagine, arrosées.

Qu'êtes-vous donc allé faire dans cette galère si c'était pour en arriver au résultat qu'une proposition positive soit écartée au motif qu'elle relève exclusivement de la compétence régionale alors que d'autres, portant sur l'enseignement, la formation et l'éducation permanente, ont été reprises alors qu'elles relèvent manifestement du pouvoir communautaire? C'est-à-dire d'un niveau de pouvoir à ma connaissance non représenté au Printemps.

Pourriez-vous donc, Monsieur le Ministre, expliquer la cohérence de ce qui ressemble tout de même fort à une contradiction?

M. Willy Borsus (MR). – Je me permets de vous offrir l'opportunité d'analyser le Printemps de l'environnement dans ce qu'il a permis de faire et ses développements potentiels au niveau régional. A l'évidence, je ne vais pas vous demander l'évaluation d'une action fédérale.

Je sais que les échos dans la presse concernant le Printemps de l'environnement n'ont pas été unanimement positifs. Ainsi, dans la presse, j'ai pu lire que ce Printemps constituait: «une formidable occasion manquée» ou encore qu'il «accouchait d'une feuille de route».

- Mme Eliane Tillieux, Secrétaire, prend place au fauteuil présidentiel à 10 heures 26 minutes.

Puis-je vous demander le regard régional que vous avez sur le Printemps de l'environnement? Quel bilan en tirez-vous? Quelle est l'implication de la Région dans celui-ci? Y a-t-il d'autres propositions soumises à la Région wallonne? En tirez-vous d'autres analyses? Quelle est la plus value du Printemps de l'environnement. Souhaitez-vous qu'un nouveau Printemps de l'environnement soit initié à l'avenir, peut-être au niveau régional?

- M. Willy Borsus, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel à 10 heures 27 minutes.

M. le Président. – Mme Tillieux a demandé à pouvoir se joindre à l'interpellation.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Le Printemps de l'environnement, processus de consultation global sur l'environnement, est terminé. Depuis le lancement de ce Printemps, beaucoup d'observateurs politiques et associatifs ont critiqué cette espèce de grand messe. Mais, lorsque, il y a quelques mois, nos voisins français avaient entamé le même type de consultation, ces mêmes observateurs avaient applaudi ce processus.

Comme souvent, la vérité se trouve entre les deux. Non, le Printemps de l'environnement n'est pas un moment révolutionnaire, c'est une étape nécessaire.

Dans notre Etat fédéral, pour le moment, les compétences environnementales sont majoritairement aux mains des Régions. C'est pourquoi, une coordination est nécessaire.

Il est évident qu'après la phase de consultation et la phase des engagements politiques, nous entrons dans le long travail de mise en œuvre.

Nous sommes persuadés que ce processus, lancé en avril dernier, va contribuer à améliorer la cohérence entre les politiques menées par les différents niveaux de pouvoir et va permettre d'associer étroitement les partenaires sociaux et la société civile aux actions concrètes. Ces engagements doivent maintenant se traduire en actions politiques, en étant insérés dans les circuits habituels de décision.

Simplement, Monsieur le Ministre peut-il nous dire s'il connaît déjà les implications qu'aura le Printemps de l'environnement pour la Région wallonne ?

- *Mme Eliane Tillieux, Secrétaire, reprend place au fauteuil présidentiel à 10 heures 29 minutes.*

Mme la Présidente. – M. Pire a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Charles Pire (FN). – Je remarque que beaucoup de commentateurs ont annoncé que : «la montagne avait accouché d'une souris».

Concernant les dispositions à prendre quant au nucléaire, je constate que le Ministre Magnette renvoie les décisions politiques à la période après 2009. Il s'agit d'un retard malheureux. Une telle décision n'a plus rien à voir avec la politique énergétique, ni avec la protection de l'environnement.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le Printemps de l'environnement a constitué un moment important. Ce processus, pour l'essentiel, débouche sur des mesures concrètes et des actions, tant au niveau social qu'au niveau économique.

M. Borsus demandait si j'imaginai d'initier un Printemps de l'environnement en Wallonie. Je lui rappellerai qu'au Parlement, nous avons discuté et voté différents décrets relatifs aux parcs naturels, aux infractions environnementales, au Code forestier et concernant la coexistence entre les cultures conventionnelles et les cultures OGM. Ceci constitue un ensemble de quatre décrets présentés et votés en un mois de temps.

Cela montre que la concertation avec le monde associatif doit être riche en temps et en écoute pour pouvoir déboucher sur des conclusions et des mesures concrètes.

Quoiqu'il en soit, il faut laisser le temps à Monsieur Magnette de prendre l'ensemble de ses marques et de lancer les actions nécessaires. Je serais curieux de voir critiquer une telle décision. Toutefois, il appartient maintenant au Fédéral de juger des actions à prendre.

Pour ma part, j'ai voulu travailler avec l'ensemble de mes Collègues, que ce soit M. Daerden, M. Marcourt ou M. Antoine.

Au cours de cette conférence de presse organisée pour le Printemps de l'environnement, j'ai aussi déclaré que la plus grande réussite d'un Ministre de l'Environnement est le bilan qu'il retire de son action ainsi que de pouvoir injecter dans les mains de tous ses Collègues une feuille de route avec des actions à concrétiser.

Il y a quatre ans, quand j'ai eu le plaisir de participer au Conseil européen, nous avons parlé des difficultés que rencontre un Ministre de l'Environnement à pousser ses Collègues à agir. Nous y sommes arrivés au niveau du Gouvernement wallon. Ainsi, le Plan Air-Climat regroupe une centaine d'actions concrètes. Il consiste en une feuille de route et un calendrier d'actions concrètes auprès des différents Ministres du Gouvernement et coordonné par moi-même. Tous les trois mois, ces actions font l'objet d'un retour et d'une évaluation. Parmi celles-ci, on peut noter l'éco-mali, l'éco-boni, UREBA et toutes les mesures d'efficacité énergétique. Il est un fait qu'il est beaucoup plus confortable pour un Ministre de l'environnement de pouvoir coordonner un certain nombre de mesures.

Je crois qu'il importe d'avoir rapidement une approche semblable au niveau fédéral et que tous les Ministres fédéraux puissent avoir un plan des mesures concrètes à mettre en oeuvre tout en programmant une vérification et une évaluation de celles-ci par la personne coordonnant le tout.

Il n'empêche que l'on ne peut éluder les questions importantes. Je l'ai dit à M. Bayenet il y a deux jours, concernant l'extension de Chooz en France, et pour laquelle j'ai d'ailleurs écrit à M. Jean-Louis Borloo. Il faut faire face à la fois à l'extension des centrales nucléaires à nos portes, à la hausse potentielle de 30% de nos émissions de CO₂, aux coûts beaucoup plus importants reportés sur la facture de nos concitoyens et à notre indépendance beaucoup plus forte vis-à-vis du nucléaire français. Comment, dans cet ordre des choses, parvenir à notre indépendance tout en répondant au défi environnemental ?

Il faut pouvoir dégager des priorités très claires. La première, à mon sens, réside dans les émissions de CO₂. On ne peut conjuguer à souhait les priorités.

Il ne sert à rien de critiquer tous azimuts le Printemps de l'environnement, ni d'en parler comme de la révolution du siècle.

Pour ma part, j'ai tenu à me rendre aux conclusions du Printemps de l'environnement par respect pour les collaborateurs, fonctionnaires, membre d'organisations non-gouvernementales et membres de fédérations économiques qui y ont contribué et leur dire ce que je comptais faire. Je ne critique pas l'approche d'aucun, mais il importait de dire les choses en toute franchise et face à face avec ces personnes. Quoi qu'on en ait dit, ce travail servira. On peut déjà noter une amélioration des relations entre les acteurs.

Pour moi, ce qui importe le plus, c'est de parvenir à une coordination plus forte entre tous les acteurs, qu'ils viennent du monde politique ou associatif, voire économique. Ceux-ci ont déjà apporté une nuance dans leurs propos.

Toute une série d'engagements et de mesures viendront s'y accrocher et seront, par la suite, traduites par le Ministre fédéral. Je respecterais toute décision qui sera prise tout en notant que certaines ont déjà été mises en place dans notre Région. C'est le cas de la biodiversité dans Natura 2000, de l'accentuation de la protection de la biodiversité au travers des projets LIFE que j'ai fait passer hier et du plan nature qui va revenir.

Quoiqu'il en soit, il importe de ne pas mettre en place des plans tous les jours. Il faut travailler par priorité. La concertation doit être la plus forte possible. Cela prend du temps. Il convient de conjuguer les efforts pour éviter que les mesures prises sur le terrain n'aient pas les pleins effets. C'est ainsi qu'à voulu travailler l'ensemble du Gouvernement.

Qu'y a-t-il à mettre en place au niveau de la Région? Nous avons discuté des OGM au niveau du Printemps de l'environnement. Il est clair que la Belgique doit avoir une position beaucoup plus forte au niveau européen. Il en va de même quant à la transparence d'autorisation de commercialisation ainsi que sur l'ensemble des normes produits. Il doit en aller ainsi sur l'autorisation fédérale au niveau européen, mais aussi quant à la concrétisation sur le terrain belge. Actuellement, nous subissons la réalité de ces normes produits. Il convient de mieux coordonner notre action et d'avoir une vision globale du produit, de sa fabrication à sa fin de vie.

Il est inacceptable de trouver, dans des supermarchés, des produits tels des incinérateurs dont l'utilisation est proscrite. Il est schizophrénique de laisser à la population la possibilité d'acheter des produits dont la Région sanctionne l'utilisation. Il y a un réel problème de vision globale.

Le Printemps de l'environnement doit être vu comme un engagement qui doit encore se traduire en mesures concrètes. Les politiques sont parfaitement croisées et les mesures déjà prises sur le plan énergétique auront des répercussions importantes.

Concernant l'aspect du levier fiscal, des mesures nouvelles doivent être prises. J'avais demandé qu'une clarification soit faite entre ce que le Fédéral fait du point de vue fiscal et les primes offertes par la Région. Il en va de l'intérêt des citoyens et des entreprises. Faire la différence entre les possibilités offertes par les différents niveaux de pouvoir est parfois bien difficile.

Au sujet de la référence CO₂, il s'agit d'une mesure utilisée pour diverses raisons, notamment en ce qui concerne les éco-scores. J'ose espérer à ce sujet qu'une clarification sera bientôt faite entre les systèmes utilisés par la Région et le Fédéral.

Bien entendu, tous nos concitoyens n'ont pas les moyens d'investir dans une station d'épuration. Des aides doivent être mises en place et il s'agit là d'un autre exemple qui montre que le Printemps de l'environnement ne mérite pas d'être traité aussi durement qu'il l'est pour le moment. Le plus important est que le Gouvernement fédéral puisse, à la rentrée, faire en sorte de travailler à tous les niveaux sur la question environnementale. Tous les Ministres du Gouvernement fédéral sont concernés par la question. Je rappelle d'ailleurs que le décret-sanction environnement, qui a été voté ici dernièrement, a été rédigé en collaboration avec le Ministère de la Justice.

Je pense que le plus important est qu'il existe un engagement fort de la part de l'ensemble du Gouvernement fédéral.

Pour répondre plus précisément à la question relative aux circuits courts, je vous renverrai au compte-rendu analytique d'il y a 15 jours, où il était question notamment du bio. Je pense également que le Fédéral peut prendre part, pour certaines choses, comme les critères d'achat, dans ce que nous faisons, au niveau régional.

Vous le savez, je le répète souvent, je crois beaucoup en l'action et aux résultats, c'est à dire aux lois et aux arrêtés.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je vous remercie pour votre réponse, aussi longue que complète, mais je tiens à dire que ce Printemps de l'environnement n'est qu'une vaste fumisterie. Tout le monde sait que les grands axes de la protection de l'environnement sont connus depuis belle lurette. Je crois simplement que le Printemps de l'environnement n'est qu'un coup médiatique de longue durée. Paradoxalement, il n'y a pas le moindre franc au niveau fédéral qui soit destiné à la mise en oeuvre de cette politique! Pire, le Ministre fédéral de l'environnement propose par ailleurs une réduction de la TVA sur les carburants! Non seulement, je vous laisse imaginer l'effet d'aubaine, mais en plus, il est clair que les effets sur l'environnement vont être désastreux. Ces comportements sont aussi contradictoires que choquants. C'est un cadeau aux pétroliers et aux personnes les plus riches de ce pays. Bref, une mesure du Parti Socialiste.

Il est clair que vous avez pris des mesures fortes au niveau de la Région wallonne; mesures que nous avons d'ailleurs soutenues. Je voudrais toutefois prendre un contre-exemple, celui de Cerexhe-Heuseux-Beaufays, qui va représenter 400 millions d'euros et qui est en totale contradiction avec le reste de votre politique.

M. Willy Borsus (MR). – Je pense que le débat fédéral est déjà très dense pour le moment. Je tiens également à adhérer à certains éléments de l'analyse de M. le Ministre Lutgen. Un certain nombre de résultats ne sont toutefois pas au rendez-vous, mais reconnaissons qu'un travail est mené.

Il est important que l'on puisse avoir un débat sur le sujet au niveau régional. Notre planète mériterait bien une session de nos travaux. Je vous demande, Madame la Présidente, d'être le relais de cette demande.

Mme la Présidente. – Je me ferai le relais de votre demande auprès du Président de Commission et du Président de l'Assemblée.

- M. Willy Borsus, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 03 minutes.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

Je pense que le plus important est la coordination entre niveaux de pouvoir, et plus particulièrement en termes de calendrier et d'évaluation.

Je m'étonne parfois des remarques virulentes qui sont formulées à l'encontre du Printemps de l'environnement, qui s'est toujours présenté comme la consultation qui avait été demandée. Il est par ailleurs important que la préoccupation pour la matière environnementale touche l'ensemble des compétences et des niveaux de pouvoir.

- Mme Eliane Tillieux, Secrétaire, reprend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 04 minutes.

M. Charles Pire (FN). – Le terme «fumisterie» utilisé par M. Wesphael me semble un peu fort. J'utiliserais plutôt l'expression «écran de fumée», qui désigne un procédé destiné à cacher une faiblesse.

Si l'on peut dire que l'énergie nucléaire est comparable à la vérole, l'énergie fossile serait alors à la fois la peste et le choléra. À titre transitoire, je choisis la vérole.

Je pense que le Printemps de l'environnement est l'écran de fumée qui cache la faiblesse du Gouvernement fédéral actuel. Le contrôle budgétaire a dégagé 100 millions d'euros mais n'a rien réservé pour l'environnement.

- M. Willy Borsus, Commissaire, reprend place au fauteuil présidentiel à 11 heures 06 minutes.

INTERPELLATION DE MME TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA PERCEPTION DU PRIX DE L'EAU DU ROBINET»

Mme Eliane Tillieux (PS). – En avril dernier, le CRIOC a publié un rapport portant sur la consommation des ménages belges. Réalisé à partir d'études quantitatives menées ces trois dernières années, ce rapport expose entre autres la perception du prix de l'eau du robinet par ces ménages.

Les chiffres relatifs aux ménages à revenu modeste sont particulièrement intéressants et interpellants. Au sein de cette catégorie de la population, deux consommateurs sur trois, soit 66%, pensent erronément que le prix de l'eau du robinet est plus élevé que celui de l'eau en bouteille, et 12% pensent que le prix de l'eau du robinet et de l'eau en bouteille s'équilibre.

À leurs yeux, servir l'eau du robinet lors d'une réception constitue un comportement inacceptable. D'autant plus qu'ils estiment qu'un filtre est nécessaire pour la rendre potable et que le calcaire qu'elle contient la rendrait dangereuse pour la santé.

Au sein des ménages au revenu moyen, les chiffres s'améliorent: 57% des sondés croient que l'eau du robinet est moins chère; 32% croient qu'elle est plus chère, tandis que 11% pensent qu'elle vaut le même prix que l'eau en bouteille.

Les consommateurs au revenu supérieur sont, quant à eux, 71% à penser que l'eau du robinet coûte moins cher.

On le voit, Monsieur le Ministre, l'eau du robinet est toujours victime de préjugés. On connaît depuis longtemps l'idée selon laquelle elle aurait mauvais goût, alors que dans le cadre de dégustations à l'aveugle, rares sont les consommateurs qui parviennent à identifier, au goût, une eau du robinet aérée parmi différentes eaux en bouteille.

Concernant la perception de son prix, la situation est très inquiétante. Les ménages au revenu modeste sont les plus touchés par la hausse du coût de la vie. Dans ce contexte, chaque dépense a son importance. Alors que des gestes simples, comme celui de consommer de l'eau de distribution plutôt qu'en bouteille, pourraient donner lieu à des économies, ces ménages apparaissent les moins bien informés sur la réalité: l'eau en bouteille coûte 100 à 200 fois plus cher que l'eau du robinet.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer la proportion de de population qui, quotidiennement, consomme de l'eau de distribution comme boisson? Dispose-t-on de données chiffrées sur ce sujet?

Comme le rappelle le Tableau de bord de l'environnement wallon, face à la méfiance persistante de la part de nombreux consommateurs, «des efforts doivent encore être réalisés par les distributeurs d'eau, notamment en terme de communication pour freiner le désintérêt des ménages pour l'eau du robinet au profit de l'eau en bouteille».

Monsieur le Ministre, de votre côté, quels sont les moyens d'action pour rappeler aux consommateurs que notre eau du robinet est moins chère, très bonne pour la santé, et est un produit de qualité à tous niveaux? Pourrions-nous envisager une campagne de sensibilisation à l'image d'autres campagnes de promotion de nos produits wallons?

En Flandre, vous l'aurez certainement lu dans la presse, une initiative particulière a vu le jour. La TMVW (Drinkwatermaatschappij Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening), active en Flandre orientale et occidentale, veut avant la fin de cette année embouteiller et commercialiser son eau de distribution.

La TMVW souhaite ainsi encourager la population à consommer davantage d'eau de distribution. Une enquête réalisée dans cette région du pays montre qu'un tiers seulement de la population boit de l'eau du robinet. Selon le directeur du marketing de la TMVW, l'initiative a pour objectif de montrer que l'eau du robinet, un des produits les plus contrôlés au monde en termes de qualité, peut concurrencer l'eau en bouteille.

Si le prix d'achat n'est pas encore connu, compte tenu que l'Intercommunale cherche encore un partenaire pour la distribution, il devrait se situer autour de celui des produits blancs. J'ajouterai également que l'objectif

de la TMVW est de voir le produit disparaître des rayons après quelques temps, et les ménages encouragés à consommer l'eau directement chez eux. Les bénéfices dégagés permettraient en partie de soutenir des projets relatifs à l'eau dans les pays en voie de développement.

Monsieur le Ministre, une telle initiative serait-elle réalisable et envisageable dans notre Région? L'eau mise en bouteille par la société flamande est-elle susceptible d'arriver dans les rayons de nos grands magasins?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On ne peut nier que l'eau du robinet a un déficit d'image important. Cela se vérifie dans les chiffres, puisque la consommation d'eau en bouteille ne cesse d'augmenter.

Une enquête d'Aquawal, réalisée en 2005 auprès de 1.400 ménages, a démontré que :

- 60% de la population utilise de l'eau en bouteille comme eau de boisson ;
- 20% de la population utilise préférentiellement de l'eau du robinet comme eau de boisson ;
- 20% de la population utilise indifféremment les deux alternatives.

Il est à noter que la consommation d'eau en bouteille a triplé en Belgique entre 1980 et aujourd'hui, faisant de la Belgique un des pays où cette consommation est la plus importante.

Il faut garder à l'esprit que modifier le comportement de la population demande du temps. La sensibilisation, particulièrement en environnement, est un travail de longue haleine. Aussi, c'est en menant des actions répétées et sur le long terme, que l'on peut espérer changer le comportement du grand public. La Région s'y attèle, je m'y emploie.

Depuis quelques années déjà, de nombreuses actions sont menées en partenariat avec différents opérateurs tels qu'Aquawal, la DGRNE, les distributeurs, au travers des contrats de rivière..., afin de sensibiliser les écoles et collectivités mais également le grand public. Cette sensibilisation devrait encore s'accroître dans les prochaines années.

Je citerai, à titre d'exemple, les actions suivantes :

- la réalisation par Aquawal d'une campagne « L'eau du robinet et la santé », dans le but de faire passer le message que l'eau du robinet est bonne pour la santé. Une brochure, réalisée en 2007, a été transmise à l'ensemble des médecins généralistes de la Région wallonne. Il est prévu, en principe, de poursuivre la diffusion en 2008 auprès des centres ONE, des diététiciens et des CPAS ;
- la réalisation par Aquawal, début 2008, d'une campagne de sensibilisation au respect de l'eau intitulée « Demain, l'eau est dans ma nature — 28 astuces maison pour améliorer mon environnement » ;
- la sensibilisation annuelle lors des Journées wallonnes de l'eau. Dans ce contexte, plusieurs animations ayant trait au cycle de l'eau sont organisées, au cours desquelles des visites de châteaux d'eau sont proposées, et l'accent est mis sur la consommation de l'eau du robinet ;
- les dossiers pédagogiques « Objectif l'eau » et de « L'Eau pour demain », dont la rédaction et l'impression ont été financées par la Région wallonne, abordent explicitement la problématique de l'eau minérale et incitent le lecteur à réfléchir aux raisons de sa consommation, à l'impact de la publicité, et à comparer son coût par rapport à celui de l'eau de distribution. Ces dossiers sont diffusés gratuitement, et à la demande, aux enseignants. Ils visent les enfants du dernier cycle primaire et du début du secondaire ;
- la plateforme *e-learning* avec le thème « sensibilisation à l'utilisation de l'eau et aux rejets » sur le site du Polygone de l'Eau ;
- dans le cadre de la subvention qu'il reçoit annuellement de la Région wallonne, le Réseau Eco-consommation rédige notamment des fiches abordant différentes matières liées à l'éco-consommation. Sa fiche « l'eau du robinet, ça coule de source ! » aborde de façon très complète la problématique de l'eau du robinet et des conséquences environnementales liées à l'usage de l'eau en bouteille (<http://www.ecoconso.be>).

En ce qui concerne plus particulièrement le jeune public, on peut citer les actions suivantes :

- la tournée du spectacle « HYDROTOUR, aux sources de l'espoir » dans les écoles secondaires en 2006, ainsi que la pièce de théâtre « Le Maître de l'eau » ;
- les subventions ponctuelles allouées par la Région wallonne aux écoles pour l'installation de fontaines ;
- la mise à disposition gratuitement, sur demande, dans les écoles desservies par certains distributeurs, d'un litre d'eau par jour et par enfant ;
- le projet « Classes d'eau » qui vise à :
 - organiser une action durable pour développer une « citoyenneté de l'eau » ;

- créer un programme pilote de formation, étalé sur trois ans en centre de jour, pour les élèves des écoles de l'arrondissement du sous-bassin hydrographique de la Vesdre avec un potentiel de plus de 10.000 élèves.
- en projet également, la réalisation d'un DVD sur le cycle anthropique de l'eau qui visera notamment à véhiculer les deux messages suivants (public cible: des élèves du troisième cycle primaire, mais également le corps enseignant et le grand public :
- l'eau du robinet est bonne pour la santé ;
- c'est une ressource précieuse qu'il convient de protéger.

Et enfin, de manière plus générale, la communication spécifique des opérateurs publics du cycle de l'eau, au travers d'un journal aux clients, des factures d'eau, etc, qui s'orientent de plus en plus vers la promotion de l'eau du robinet.

Les actions sont donc développées à destination de tous les publics: adultes, adolescents et enfants.

Une campagne de promotion de l'eau du robinet dans les écoles est également en cours d'élaboration, en vue de placer des fontaines à eau. Cette action a été initiée par le Ministre de l'Enseignement et est en cours de finalisation. Aquawal fait partie du Comité d'accompagnement.

Les distributeurs d'eau sont également en première ligne pour défendre l'image de marque de l'eau du robinet auprès des consommateurs. Il faut mentionner que la qualité de l'eau distribuée est dorénavant reprise sur la facture d'eau des usagers.

Des expériences similaires à celle de la TMVW ont déjà lieu en Région wallonne. En effet, l'IECBW (Compagnie Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon) vend 10.000 mètres cube d'eau par an à la firme Culligan pour la distribuer dans des fontaines à eau. Vivaqua, lors d'une campagne promotionnelle, a mis en berlingot l'eau de ses captages wallons afin de faire découvrir à ses clients que cette eau est bel et bien potable et savoureuse.

Madame Tillieux, depuis vos premières interventions sur le sujet, vous avez sans doute constaté qu'il y a eu une évolution importante en termes de moyens et d'actions. Je souhaite particulièrement poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement en milieu scolaire.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, mais aussi pour tout ce qui a été fait et pour ce qui continue d'être réalisé.

On peut être interloqué par la consommation d'eau en bouteille, qui s'est multipliée par trois depuis les années 80. Alors que beaucoup de ménages se plaignent du pouvoir d'achat qui ne cesse de se réduire, il est important de leur rappeler que l'eau du robinet ne coûte que 2,8 euros par mètre cube. Sur une année, une personne devrait dépenser entre 76 et 175 euros pour boire de l'eau en bouteille, alors que si elle buvait de l'eau du robinet, elle ne dépenserait qu'un euro par an! L'eau en bouteille peut donc coûter près de 200 fois plus que l'eau du robinet. C'est un message qui doit absolument être passé, quitte à recourir aux médias traditionnels, mais aussi à Internet ou à la diffusion de DVD.

M. le Président. – Je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

- La séance est suspendue à 11 heures 20 minutes.

- La séance est reprise à 11 heures 31 minutes, sous la présidence de M. Philippe Fontaine, Doyen d'âge.

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LES MESURES PRÉCONISÉES DANS L'ATLAS DES PAYSAGES DE WALLONIE »

M. Willy Borsus (MR). – Mon interpellation s'adresse autant au Ministre de l'Aménagement du Territoire qu'au Ministre de l'Environnement, tant ces matières sont liées.

Vous savez que suite à la convention de Berne en 1979, le Conseil de l'Europe s'est réuni en 2000 concernant la convention de Florence. Il y a été décidé d'aller plus loin en termes de politique paysagère.

Je désire faire le point avec vous quant à l'attitude régionale concernant les paysages et la place qu'ont ces paysages entre la Vesdre et la Meuse.

Les 13 ensembles paysagers de Wallonie seront couverts à terme par cet outil de connaissance et de sensibilisation qui permettra aux pouvoirs publics d'agir en faveur de la préservation des paysages. Je sais qu'un certain nombre de dossiers sont toujours à apprécier.

Le travail réalisé par la CPDT ne se limite pas à l'identification d'unités paysagères, il propose également des objectifs paysagers à réaliser ainsi que des pistes d'action.

Parmi celles-ci :

- maîtriser l'urbanisation linéaire des zones d'habitats le long des voiries de liaison entre les villages ;
- inscrire les éléments les plus intéressants du paysage de la végétation sur la liste des arbres et haies remarquables ;
- proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies ;
- sensibiliser les résidents à la typicité paysagère de l'aire.

Ce sont là d'importants outils qu'il convient de mettre en oeuvre.

Pour mettre en œuvre ces différentes mesures, les communes et la Région wallonne disposent déjà d'un certain nombre d'outils. Ainsi, les CWaPE, SDER, RGBSR, CCATM, permis d'urbanisme, SSC, RCU, etc, constituent d'importants leviers.

Pour compléter ces outils, diversement mis en œuvre, la Déclaration de politique régionale précisait qu'un «plan régional d'implantation destiné au développement des énergies renouvelables, notamment éoliennes, devait également être adopté par le Gouvernement»

Fallait-il demander une démarche planologique sur notre territoire concernant les éoliennes ?

Je sais que le Gouvernement s'était engagé à renforcer les mesures agro-environnementales quant aux réseaux et couloirs écologiques. Je voulais profiter de cette interpellation pour avoir l'occasion de vous entendre quant aux paysages et quant à la façon de mieux les mettre en valeur.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de **M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Avec mon Collègue, M. Antoine, nous partageons une compétence importante en la matière puisque pour la Région wallonne c'est la DGATLP qui assure le suivi de la Convention européenne des paysages de Florence et le suivi de la conférence permanente du développement du territoire. C'est d'ailleurs dans le cadre des travaux de la CPDT qu'a été édité l'atlas des paysages évoqué dans votre question.

Au-delà de la beauté des lieux, les paysages ont un impact très important sur le tourisme.

En ce qui concerne mes compétences, je porte une attention particulière à la question des paysages, notamment par les mesures suivantes :

- soutien au programme INTERREG transfrontalier Grand Duché de Luxembourg/Province de Luxembourg pour l'élaboration d'un «plan de base écologique et paysager transfrontalier» concernant l'ensemble des communes frontalières ;
- nouveau décret sur les parcs naturels qui prévoit l'élaboration d'une charte paysagère. Une telle charte est en cours d'élaboration pour le parc naturel de la Haute-Sûre et Forêt d'Anlier sous la coordination DGATLP, en collaboration avec la DGRNE ;
- attention particulière à la conservation des éléments naturels structurant le paysage : haies, vergers hautes tiges, mares, et ce, via les mesures agri-environnementales et l'arrêté de subvention à la plantation et à l'entretien de haies, alignements d'arbres et vergers hautes tiges. Les dossiers rentrent et les subventions sont accordées. Ces deux mesures ont fait l'objet de révisions pour en augmenter la portée et l'attractivité. Ainsi, en 2004, 2,7 millions d'euros étaient prévus pour les mesures agri-environnementales et en 2007, il s'agissait de 14 millions d'euros, ce qui prouve le réel impact de ces mesures ;

- restauration des paysages naturels par le soutien aux programmes LIFE de restauration grâce au travail des associations, administrations et des scientifiques, notamment des milieux tourbeux et fonds de vallées avec par exemple le Plateau des Hautes Fagnes, Plateau des Tailles, Massif de la Croix Scaille, des grands complexes marécageux qui ont un impact stratégique comme dans les vallées de la Haine et de la Semois et des projets de pelouses calcaires tels que dans les vallées de la Haute-Meuse, du Viroin, de la Lesse et de la Lhomme. A Saint-Hubert, il y a un projet LIFE avec une structure remarquable comprenant une aire ouverte avec un impact très important sur la biodiversité et la protection des espèces. De fait, plusieurs milieux alloués ont des répercussions sur l'ensemble des espèces et les aspects paysagers. Il en va ainsi pour un projet tel que celui des moules perlières;
- promotion du fauchage tardif des bords de routes, notamment au niveau communal au travers de 185 communes conventionnées, entretien qui, outre son intérêt pour la biodiversité, réintroduit dans nos paysages la beauté des floraisons naturelles.

Le nouveau Code forestier aura également un impact positif dans les paysages, notamment via l'obligation, dans les forêts publiques, de laisser une lisière arbustive de dix mètres de profondeur en bordure de chaque massif forestier. Bien sûr, il me faudrait un quart d'heure pour vous énumérer tous les impacts du Code forestier en la matière.

M. Willy Borsus (MR). – Je remercie le Ministre pour ce passage en revue des éléments dépendants de sa compétence et relié aux aspects paysagers. Pour ce qui est des éléments afférents à l'aménagement du territoire, je m'adresserai au Ministre en charge de ces compétences. Je lui adresserai mes remarques quant au suivi spécifique de la convention de Florence.

En outre, si cela est possible, je serais heureux de disposer en copie des évaluations et tableaux de bord de suivi.

Bien que ce ne soit pas dans mes habitudes, je vous indique que je vais transformer ma question sur «les bulles à verre» en question écrite car je dois me rendre à une réunion de la Commission de l'éducation à la Communauté française.

QUESTIONS ORALES

M. le Président. – Il me revient que les questions de M. Fourny sur «la lutte contre les graffitis», de Mme Cassart-Mailleux sur «le financement de la politique de promotion des produits agricoles» et sur «le bilan intermédiaire de la première année d'implication de l'aide à l'investissement pour le développement de l'agriculture», ainsi que de M. Wesphael sur «la nécessaire transversalité en matière de politique de la biodiversité», sont transformées en questions écrites.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LE NOMBRE D'AGENTS DE LA DIVISION NATURE ET FORÊTS (DNF) EN WALLONIE PICARDE»

M. Daniel Senesael (PS). – La Division de la Nature et des Forêts en association avec la Division de l'Eau est chargée, en Wallonie, de la gestion écologique du milieu naturel. Elle regroupe les différents services chargés de gérer, de promouvoir, vulgariser et faire respecter la nature en tant qu'écosystème et, en particulier, la forêt wallonne dans tous ses aspects: milieu, tourisme et évidemment richesse naturelle porteuse d'un secteur économique.

L'efficacité de son travail n'est plus à prouver. Or, selon certains, aucun agent eaux et forêts ne serait affecté aux entités de Pecq, Celles, Comines, Mouscron, Mont-de-l'Enclus et Estaimpuis.

Pouvez-vous, me confirmer ou m'infirmer ces informations? Quel est le nombre total d'agents affectés à la Division de la Nature et des Forêts? Sont-ils assez nombreux pour couvrir les besoins wallons? Quel est leur nombre et leur répartition en Wallonie picarde?

Leur présence ne serait pas négligeable. J'en prends pour preuve le canal de l'Espierres classé au Patrimoine wallon est une zone où il conviendrait d'une présence d'agents en eaux et forêts. De plus, la faune et flore étant

abondants le long de ce canal, un agent de la DNF serait le bienvenu sans compter aussi le bois du Mont-de-l'Enclus situé à quelques encablures .

Par ailleurs, en tant que Bourgmestre d'Estaimpuis et fervent défenseur du canal pour lequel je me bats depuis un an, je ne peux supporter les actes de vandalisme à l'encontre de vestiges que l'administration s'efforce de faire vivre et connaître, tel que le récent saccage de l'aubette du canal. Un agent de la DNF présent sur ce site pourrait sensibiliser les nombreux badauds au respect du canal et de ses abords et veillerait aussi au respect des nombreuses installations.

Disposez-vous d'estimations quant au nombre total d'interventions de cette Division? Un agent des eaux et forêts a-t-il pour mission de surveiller les sites naturels? Comptez-vous vous pencher sur le site du canal de l'Espierres? La présence d'un agent de la DNF sur le territoire de Pecq, Celles, Mont-de-l'Enclus et Estaimpuis est-elle superflue?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous tombez à pic avec cette question. Je suis en mesure de vous confirmer que je viens de proposer au Ministre des Affaires Intérieures cette zone qui fera partie du triage de Tournai Nord. Un agent y sera affecté.

La DNF procède à 508 triages en Wallonie. Un projet est en cours de réalisation pour faire passer ces zones à 390. En effet, depuis la décision initiale, les choses ont changé. En outre, un triage plus large s'avère plus efficace.

J'ajouterai qu'il s'agit d'une réorganisation et non d'une restructuration, ce qui conduira, par moment, à l'augmentation du nombre d'emplois comme ce le sera à Mons avec le nombre de triages qui passera de 13 à 14.

Qui plus est, une réorganisation est prévue en Wallonie Picarde avec un ETP en plus, ce qui permettra à une personne de jouer le rôle de manager au niveau du triage et de rencontrer la surveillance.

De plus, les missions de la nature ont évolué comme on l'a vu au niveau du Code forestier et de ses attentes.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie le Ministre pour la façon positive dont il porte attention au dossier et pour les nouvelles qu'il me rapporte.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA DÉCHARGE DU MARAIS PETIT BRUXELLES»

M. Daniel Senesael (PS). – L'intercommunale des déchets en régions Mons-Borinage Centre a fait savoir qu'elle ne se sentait pas tenue de réhabiliter à ses frais la totalité de la décharge du «Marais-Petit Bruxelles» à Boussu contestant ce que vous avez déclaré sur base du principe du «pollueur- payeur».

Ce site a servi pendant près de vingt ans de décharge pour l'ISPH, absorbée en 2005 par l'IDEA.

Le Gouvernement wallon a pris en mars dernier un arrêté de réhabilitation du site. Celui-ci a été adressé à tous les propriétaires d'une parcelle de terrain contaminé à savoir l'IDEA, la Commune de Boussu, la Société wallonne des eaux, la SNCB, le MET et deux particuliers.

L'IDEA, qui a repris les droits et obligations du pollueur présumé, estime que l'ISPH possédait «l'ensemble des autorisations requises pour le déversement de ces déchets ménagers» et que «les propriétaires du site ont été indemnisés pour la mise à disposition de leur terrain».

L'IDEA estime dès lors qu'elle n'est tenue de réhabiliter le site qu'à proportion de sa propriété actuelle, soit 500 mètres carrés sur plus de 22 hectares.

Concernant le principe du «pollueur-payeur», selon IDEA, eu égard à la date de fermeture de la décharge qui s'est faite en 1977, aucune disposition décrétole n'est applicable.

Quelle est votre réaction face aux positions d'IDEA? D'autres propriétaires de terrain sur ce site ont-ils

également adopté cette attitude? Contestent-ils le principe du pollueur-payeur? Vous avez récemment proposé à l'IDEA une rencontre. A-t-elle déjà eu lieu, Si oui, quelles en sont les conclusions?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur base des résultats d'étude de la SPAQuE quant aux risques sur la santé et l'environnement, la décision a été prise de procéder à la réhabilitation complète du site. Un arrêté au Gouvernement va dans ce sens. Cette décision a été signifiée aux différents propriétaires.

Si les propriétaires ne portent pas la responsabilité de cette pollution, ils seront encouragés à se retourner contre les pollueurs supposés. Je rappelle qu'il ne m'appartient pas de décider en la matière. Cette prérogative appartient aux cours et tribunaux. Je m'en tiendrais à faire appliquer justement le principe du pollueur-payeur.

L'IDEA a reconnu avoir repris les droits et obligations de l'ISPH mais estime que l'ISPH possédait l'ensemble des autorisations requises pour le déversement de déchets ménagers et que les propriétaires ont été indemnisés pour la mise à disposition de leurs terrains. En outre, les responsables de l'intercommunale déclarent que la disposition décrétole n'est pas applicable. Sans vouloir me substituer à la justice, d'un point de vue éthique et moral, le discours de l'intercommunale me paraît déraisonnable.

Un simple permis ne dispense personne de ses responsabilités quant au suivi en la matière. Cela m'insupporte lorsque je vois un responsable public se décharger si vite de ses responsabilités. Je trouve de tels propos légers, étonnants et peu rassurants par rapport à d'autres activités de cette intercommunale.

À mon initiative, nous avons invité plusieurs propriétaires. Par ailleurs, mon Cabinet a reçu IDEA qui a abandonné le plan d'ensemble de réhabilitation préférant faire cavalier seul et se borner à un projet de réhabilitation de 500 mètres carrés.

Or, le 20 juin dernier, en son article 4, l'arrêté du Gouvernement wallon dispose de la remise en état des parcelles d'office incluant par là, le travail conjoint de la SPAQuE en la matière.

Je suis déçu de cette position de l'IDEA et de son peu d'esprit d'ouverture.

Je prendrai toutes les dispositions afin que le principe du pollueur-payeur soit pleinement appliqué à un fonctionnaire public. Il convient d'agir de la même façon en Wallonie et de ne pas lésiner face aux acteurs publics.

Je tiens cependant à préciser que, parfois, les entreprises ont une attitude nettement plus ouverte que le privé en termes de responsabilité et de dette environnementale pour réhabiliter les sites.

M. Daniel Senesael (PS). – Je tiens à souligner la position du Ministre que je partage. Il me semble anormal que des mandataires publics échappent à leurs obligations alors qu'ils sont les premiers à les exiger des autres.

Si le Ministre va de l'avant, je suis prêt à le suivre.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LA POLLUTION À AMOUGIES »

M. Daniel Senesael (PS). – Le site de l'ancienne fabrique de meubles Cousaert à Amougie, Mont de l'Enclus, est bel et bien pollué comme le soupçonnaient depuis longtemps les riverains. Ce sont eux qui ont attiré l'attention des pouvoirs publics après avoir détecté un nombre anormalement élevé de cas de cancers dans le périmètre de l'usine. J'étais déjà venu avec cette question quand Mme Vienne était Ministre.

Quelque 350 échantillons de terres ont été prélevés, tant en surface qu'en profondeur. Des prélèvements d'eau ont également été réalisés tant dans la nappe que dans les eaux de pluie recueillies par les riverains. Mais malgré les 28 riverains visités, l'analyse semble avoir été très parcellaire. Le riverain propriétaire de citerne et d'un puits artésien s'étonne de n'avoir reçu aucune visite, il est pourtant tout proche d'un des deux jardins dit « pollués ».

Les résultats de l'étude montrent que le site Cousaert est pollué en métaux lourds par des huiles minérales et

des hydrocarbures. Cette pollution est accentuée à certains endroits comme des emplacements d'anciennes cuves à mazout ou encore des zones remblayées.

La bonne nouvelle est que la contamination reste concentrée sur la zone même de l'ancienne usine et ce, grâce à un sol marécageux. Mais le point noir concerne les eaux souterraines touchées dans et en dehors du site. Subsiste une inquiétude: un échantillon prélevé à 400 mètres du périmètre de l'usine montre aussi une pollution. Le bourgmestre n'exclut pas la Rhosnes d'être à l'origine du problème.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, les riverains incriminent une pollution aérienne provenant du site industriel d'Amougies où l'on utilisait de nombreux vernis mais sans aucun filtre. On ne retrouve aucune allusion à un projet de la SPAQuE annoncé après le premier rapport, à savoir, une mesure de la qualité de l'air dans les caves des riverains.

Selon ce nouveau rapport de la SPAQuE, peut-on lier le taux de cancers élevé dans la région d'Amougies à la pollution en métaux lourds des eaux souterraines? Quel peut-être l'impact de cette pollution sur les enfants?

De plus, vous deviez recevoir un rapport de la SPAQuE le 13 juin. Qu'en avez-vous retiré? Envisagez-vous des études complémentaires sur ce site et aux alentours? Le seul site Cousaert est-il à pointer du doigt?

En tant que Ministre de l'Environnement, quelles mesures envisagez-vous de prendre?

Le dossier affirme que la Rhosnes n'est pas pollué, sauf peut-être par l'antimoine. Sachant que certains baigneurs trouvent leur bonheur dans ce cours d'eau, quelles mesures comptez-vous prendre pour la baignade à cet endroit?

En ce qui concerne la qualité de l'air, la SPAQuE compte-t-elle réaliser une étude à ce sujet?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai reçu une note de la SPAQuE. Le pollué fera l'objet d'une réhabilitation. Toutefois, cette pollution resterait confinée sur le site.

Il apparaît que 340 prélèvements ont eu lieu, ce qui a permis un millier d'analyses. L'action a donc été forte. Le choix des lieux de prélèvements s'est fait sur base d'une méthodologie scientifique sérieuse. Je précise que la SPAQuE peut, si nécessaire, effectuer des prélèvements à d'autres endroits afin de compléter son information relative à la pollution. C'est donc possible mais ici en l'occurrence, elle possède déjà une masse critique d'information.

Il apparaît, selon les données scientifiques, qu'il n'y a pas d'impact significatif sur la périphérie, ni d'éléments probants permettant d'établir des liens avec cette pollution. Ces origines ne sont pas connues à ce jour.

Quoiqu'il en soit, on ne relève pas de problèmes de qualité sanitaire de cette eau. S'il y a pollution, sur le réseau de distribution, il n'y a pas de problème. Cela étant, au niveau de la santé, j'ai transmis une note à mes Collègues, Mme Fonck et M. Donfut, quant à l'aspect environnement santé.

Concernant la qualité de l'air, le projet d'intervention au niveau de la SPAQuE partait de l'hypothèse d'une contamination en solvant des caves. Or, s'il y a bien contamination des sols, aucun problème de solvants dans les caves n'apparaît.

J'ai donné un avis favorable à la recommandation faite par la SPAQuE. Si d'autres sources de pollution apparaissaient, celles-ci continueraient à travailler et je demanderai une réévaluation du site.

Enfin, quant à l'aspect environnement santé, je rappellerai qu'il appartient à chacun de prendre ses responsabilités.

M. Daniel Senesael (PS). – Je remercie le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LA MISE EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 5 MARS 2008 RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS ISSUS DE L'ACTIVITÉ USUELLE DES MÉNAGES ET LA COUVERTURE DES COÛTS Y AFFÉRENTS »

Mme Anne Barzin (MR). – Le décret wallon du 27 mars 2007 relatif à la collecte et au traitement des déchets précise en son article 16, que tout citoyen a droit à un service de gestion des déchets ménagers et que le Gouvernement peut distinguer les services minimaux bénéficiant à tous les citoyens des services complémentaires de gestion des déchets répondant à des besoins spécifiques.

Le 5 mars 2008, le Gouvernement wallon a pris un arrêté concernant la gestion des déchets. Cet arrêté précise notamment ce que le Gouvernement entend par le « service minimum ».

Dans la définition du service minimum, l'élément qui m'interpelle le plus concerne l'obligation qui est faite aux communes, qui ont opté pour la collecte par sacs réglementaires, de fournir un nombre minimum de sacs adaptés à la collecte des ordures ménagères brutes.

Cette donnée est nouvelle. Elle obligera les communes à mettre en oeuvre la fourniture de ces sacs et dès lors à recourir à du personnel complémentaire ou à engager de nouveaux frais.

Vu la situation financière difficile de beaucoup de communes, cette nouvelle mission grèvera encore davantage leurs budgets. Il faudra faire preuve d'une certaine imagination pour en limiter l'impact. Ceci sera d'autant plus vrai pour les grandes villes où le nombre de ménages se compte par milliers.

Dans ce cadre réglementaire nouveau, les communes vont être amenées à prendre de nouveaux règlements fiscaux en y intégrant notamment cette nouvelle obligation de service minimum.

Pouvons-nous concrétiser ce service minimum de la fourniture de sacs par une exonération automatique pour tous les contribuables d'un montant équivalent au nombre de sacs à fournir dans le cadre du service minimum ?

De cette manière, le service minimum serait bien prévu au sein du règlement taxe. La commune ne devrait pas se charger d'une fastidieuse fourniture de sacs ou encore de faire réaliser des « bons » à joindre à l'avertissement extrait de rôle. Sans compter que ces bons devraient être infalsifiables et nécessiteraient la mise en place d'un système d'échange auprès des commerçants qui vendent les sacs pour le compte des communes.

Pourriez-vous m'indiquer, Monsieur le Ministre, si cette proposition est techniquement acceptable ?

Par ailleurs, d'après l'arrêté du Gouvernement wallon, les communes doivent communiquer à l'Office Wallon des Déchets avant le 1^{er} octobre de l'année précédent l'exercice d'imposition, le règlement taxe pour l'exercice à venir.

On me dit qu'une circulaire à l'attention des communes serait en préparation et cosignée par vous et votre Collègue en charge des pouvoirs locaux. Quand comptez-vous la finaliser ?

Etant donné que cette circulaire n'est pas encore prête, pourriez-vous envisager une période transitoire pour 2008 et ainsi donner, aux communes, un délai complémentaire pour transférer les éléments demandés par l'Office Wallon des Déchets ?

Je m'interroge aussi sur le fait que ce décret remette en cause un principe fondamental des finances communales, à savoir celui de l'unité budgétaire et donc de la non affectation des recettes. Le budget communal forme un tout et dès lors, n'importe quelle recette peut servir à payer n'importe quelle dépense.

L'introduction de la notion de « coût vérité », soit l'obligation de consacrer un pourcentage de recettes à la gestion des déchets revient à affecter purement et simplement ces recettes et me semble en parfaite contradiction avec le principe budgétaire susmentionné.

Pourriez-vous me donner votre analyse en la matière ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je m'étonne de certains éléments de votre question.

Il convient de rappeler les différents décrets quant à la fiscalité et aux déchets, concernant l'application du coût vérité pour chaque citoyen en vue qu'il paie réellement sa consommation de déchets et d'éviter, de fait, les faux cadeaux. Ainsi, à Mont Saint-Guibert ou à Wavre, on a connu des records avec des faux cadeaux fiscaux, au niveau environnemental. Le taux en kilos par habitant et par an y était le plus élevé allant de quatre à dix fois plus qu'ailleurs puisque les habitants pouvaient mettre sur la rue autant de déchets qu'ils le désiraient.

L'implémentation du coût-vérité est une bonne chose pour responsabiliser chaque acteur.

Je comprends tout à fait votre préoccupation, mais il faut voir les choses de façon globale. Ce qui a été mis en place coûtera moins cher à l'ensemble de la collectivité. Non seulement par rapport au décret fiscal, mais aussi par rapport au décret sur les infractions environnementales. Les communes vont d'ailleurs être soutenues pour engager des agents constatateurs. Les recettes issues des sanctions de ces infractions iront au compte de la commune. Cela aura également un impact positif en terme d'image pour la commune qui lutte envers les incivilités. Bref, il faut voir les choses dans une logique plus globale.

Pour répondre plus spécifiquement à votre question, nous avons déjà organisé toute une série d'informations auprès des communes pour expliquer la façon d'implémenter l'ensemble des mesures sur l'aspect budgétaire de la circulaire. J'ai également dit à l'Union des Villes et Communes que la circulaire de 2008 serait mise en oeuvre début 2009. Ce délai a été octroyé pour pouvoir mettre en oeuvre l'ensemble des obligations.

Je tiens à préciser que nous avons tenu compte des villes les plus importantes dans nos calculs. Par ailleurs, les arguments d'ordre organisationnel et les coûts de la mise en place me semblent légers. Enfin, si la commune devait considérer que la distribution de sacs se révèle trop complexe, elle est également libre d'opter pour d'autres solutions, à savoir la vignette ou la poubelle à puce.

En ce qui concerne votre question ayant trait aux délais pour communiquer à l'Office les dispositions prises pour respecter le taux de couverture du coût-vérité, je suis en effet disposé, à titre exceptionnel, et pour la première année, à prolonger le délai. La date fixée dans l'arrêté au 1^{er} octobre 2008 pourrait être décalée. Ceci sera précisé dans la circulaire que je soumettrai sous peu au Gouvernement.

Enfin, je rappelle que le Conseil d'État n'a formulé aucune réserve quant au principe figurant à l'article 21 du décret Déchets d'une part, et dans l'arrêté du 5 mars 2008, en ce qui concerne l'affectation des recettes liées aux déchets ou au coût de ceux-ci, d'autre part.

- Mme Eliane Tillieux, Secrétaire, reprend place au fauteuil présidentiel à 12 heures 20 minutes.

Je tiens à vous rassurer. Les choses vont venir. Je ne veux pas que l'on brade la mise en oeuvre des dispositions. Les communes ont la possibilité de s'interroger sur le meilleur système à mettre en place.

Mme Anne Barzin (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. Bien entendu, je ne remettais pas en question le principe du coût vérité, mais je m'interrogeais sur la mise en pratique de ce système, surtout dans les grandes villes. Du point de vue de l'organisation, on ne peut se permettre d'engager des personnes pour distribuer des sacs. La question de l'exonération automatique d'une partie de la taxe n'est-elle pas envisageable?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Sur les aspects purement techniques, on va tenir compte dans la circulaire de ces éléments-là, sur une partie par exemple, qui pourrait être lissée dans le temps. L'historique de la réalité de terrain d'une ville pourrait éventuellement faire en sorte qu'il y ait report de certains aspects particuliers. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Laissez-moi le temps d'en parler avec mes Collègues du Gouvernement et mes collaborateurs.

Mme Anne Barzin (MR). – Je vous remercie de bien avoir voulu tenir compte des éléments particuliers dont j'ai fait mention. Je note par ailleurs que vous n'êtes pas opposé à prolonger un peu le délai du 1^{er} octobre. Personnellement, dans ma commune, nous nous étions préparés mais nous attendions la circulaire pour certaines dispositions pratiques.

QUESTION ORALE DE MME BARZIN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR «LA RECONNAISSANCE D'UN RÉSEAU DE RESSOURCERIE»

Mme Anne Barzin (MR). – Dans le cadre de la gestion des encombrants et de manière à répondre au mieux aux directives européennes en cette matière, la Ville de Namur a créé, avec la SCRL-FS «La Ressourcerie Namuroise», la collecte à domicile de ces objets.

Les objectifs fixés de commun accord visent à valoriser les déchets encombrants en donnant la priorité à la réutilisation et au recyclage des produits en fin de vie ou usagés.

Divers objectifs sociaux sont également poursuivis: insertion professionnelle, formation de personnes présentant des difficultés sur le marché de l'emploi, activités de valorisation sociale pour des personnes atteintes d'un handicap mental. Sur le plan économique, ce projet engendre une plus-value au travers de la valeur ajoutée apportée aux biens et de la création d'emplois. C'est une illustration concrète du concept de développement durable.

Mise en place fin 2005 et financée par la Ville de Namur, la Ressourcerie Namuroise a traité, au cours de l'année 2007, plus de 530,01 tonnes consacrant 85% à la valorisation des matières.

Prochainement, sera mise en œuvre la maison du réemploi qui permettra de mettre sur le marché de la seconde main, le mobilier et les objets récoltés, réparés, voire «relookés».

D'autres communes, dont la Ville de Charleroi, ont été fortement intéressées par ce mode de collecte des encombrants à domicile et la valorisation qui s'ensuit.

Comme tout projet novateur, il est indispensable de pouvoir le pérenniser.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'indiquer si vous envisagez une reconnaissance via une labélisation et/ou agrément des opérateurs qui s'inscrivent dans cette dynamique?

Avez-vous l'intention de prévoir un financement pour les pouvoirs locaux ou des opérateurs de manière à pérenniser les actions et projets?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Dans le cadre de la subsidiarité de l'asbl Ressources, la Région encourage depuis 2001 le développement d'un réseau d'entreprises d'économie sociale et d'associations actives dans le secteur du réemploi. Ce travail fédérateur au départ de structures existantes est maintenant terminé. Ressources a aussi pour mission de consolider et de développer des filières existantes tout en développant de nouvelles filières. Dans le cadre de l'axe de travail 2007-2009, qui fait d'ailleurs l'objet d'une convention avec la Région, Ressources doit aboutir à un référentiel de qualité spécifique aux ressourceries, auquel sera rattaché une dénomination et une image de marque communes. Ce référentiel pourrait être reconnu dans le cadre de l'agrément des asbl et des entreprises d'économie sociale prévu par le décret du 22 mars 2007 qui modifie celui de 1996. Grâce aux dispositions qui ont été prises, la TVA pourra passer de 21% à 6% pour certains opérateurs.

Concernant le financement des activités de réutilisation, la gestion des déchets ménagers relève de la compétence des communes et des intercommunales. Si celles-ci recourent à un opérateur de l'économie sociale, il est normal et nécessaire qu'elles le rétribuent pour ses prestations au même titre qu'un autre prestataire de services. C'est le cas notamment à Namur avec la Ressourcerie namuroise.

S'agissant de flux de déchets couverts par une obligation de reprise, l'article 8bis du décret du 27 juin 1996 impose aux obligataires de reprise de couvrir le coût de la gestion des déchets, de développer les emplois à finalité sociale. Dans ce cadre, un financement actuellement restreint est en cours d'évaluation.

Enfin, il ne faut pas oublier les nombreuses aides à l'emploi et à la formation dont les structures d'économie sociale sont déjà bénéficiaires à une hauteur variable selon les entreprises. Dans ce contexte, faut-il que la région intervienne à titre complémentaire pour assurer un développement? Une étude a été menée afin de déterminer les cibles prioritaires, tant d'un point de vue environnemental que social, d'évaluer également la part des activités déjà subsidiées ainsi que les besoins. Mes services en examinent pour l'instant les conclusions. Il est aujourd'hui trop tôt pour vous en livrer les conclusions qui sont attendues pour la rentrée parlementaire.

Néanmoins, si une aide spécifique aux ressourceries devait être mise en place, celle-ci serait réservée aux structures agréées par la Région ou sollicitant leur agrément.

Vu toute une série de dispositions du décret, on peut dire qu'il y a un flux intéressant de déchets qui vont pouvoir être utilisés de manière beaucoup plus importante qu'auparavant. Dans les dispositions qui ont été prises, qu'elles soient fiscales ou autres, l'objectif premier est de diminuer de façon très importante la mise en décharge de déchets. L'accent est mis davantage sur le réemploi. Il y a donc un déplacement du volume. Aujourd'hui, il y a encore 45% des déchets qui se retrouvent en décharge mais l'objectif est de réduire ce chiffre à 10 ou 15% d'ici 2010 ou 2011. Ressources et toute l'économie sociale du secteur ont un rôle très important aujourd'hui, mais il le sera encore plus demain par les volumes qui vont être générés suite à la réforme que j'ai mise en oeuvre avec mes Collègues du Gouvernement.

Mme Anne Barzin (MR). – Je vous remercie pour votre réponse très complète.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME ET À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR «LA PROLIFÉRATION DE PLANTES INVASIVES EN RÉGION WALLONNE»

M. Philippe Fontaine (MR). – Même si parfois leur nom peut inspirer confiance, la Berce du Caucase, la Balsamine d'Himalaya, le Sénéçon du Cap ou la Renouée du Japon n'en sont pas moins de véritables fléaux qui envahissent petit à petit nos contrées et peuvent même être dangereuses pour l'homme.

La plus dangereuse est la Berce du Caucase. La Berce est une plante dont la hauteur peut atteindre quatre mètres. Elle est surmontée par une inflorescence en ombelle d'environ cinquante centimètres de diamètre. Elle a été introduite en Europe centrale au XIX^{ème} siècle dans les jardins botaniques en raison de ses qualités ornementales et s'est naturalisée dans toute l'Europe, notamment le long des cours d'eau. Elle a donc largement dépassé les contours des jardins botaniques pour devenir une plante d'ornement de nos jardins. Cette plante produit une toxine phototoxique, présente dans la sève, qui provoque des inflammations et des brûlures de la peau. Il semble qu'elle soit maintenant bien répandue en Europe malgré sa toxicité ainsi que dans des lieux publics présentant dès lors un danger pour les enfants notamment.

La Berce n'est pas la seule mais si les autres ne sont pas dangereuses, elles peuvent parfois être tellement envahissantes ou résistantes aux efforts déployés pour les éradiquer qu'elles en finissent par devenir dangereuses pour l'équilibre de notre biodiversité.

Mes questions sont les suivantes.

Pouvez-vous me préciser quelle est l'importance de la prolifération de la Berce en Région wallonne? Pouvez-vous confirmer que de nombreux lieux publics sont bien colonisés par la Berce? Des mesures sont-elles prises pour tenter d'éradiquer cette plante chez nous? Lesquelles? Dans les lieux publics? Ailleurs? Où?

Il semble qu'un terrain à rue appartenant à la SWL à Mont-sur-Marchienne soit infesté par la Berce. Quelles mesures d'urgence sont prises à la SWL pour assainir définitivement ce terrain?

Des mesures sont-elles prises pour éviter que l'équilibre de notre biodiversité soit perturbé par la prolifération de ces plantes?

Disposez-vous d'informations concernant les mesures et contrôles qui sont effectués lors d'importation de plantes exotiques quant à être une menace potentielle pour notre biodiversité? Certaines plantes sont-elles interdites chez nous? Lesquelles? Pour quelles raisons?

La presse affirmait que l'on pouvait considérer que les plantes invasives diminuaient la valeur des pâturages et les rendements agricoles. Que pensez-vous de ces affirmations? Des mesures existent-elles? Quel en est le résultat?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, en son nom et au nom de **M. Antoine**, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – La

Berce du Caucase est largement répandue dans toute la Belgique. Elle affectionne les sols humides et riches en nutriments et est souvent présente dans des milieux en friches.

Son utilisation initiale en tant que plante ornementale et son importante capacité de colonisation lui permettent d'être présente tant dans des jardins publics et privés que dans des milieux naturels.

La Région wallonne traite le problème des espèces exotiques envahissantes à une échelle globale :

- des mesures législatives telles que l'interdiction d'introduction dans la nature ;
- la participation au groupe de travail regroupant des membres des différents niveaux de pouvoir concernés, lequel travaille notamment à la mise au point d'une législation visant à réglementer l'importation et la commercialisation ;
- le financement de la recherche des techniques de lutte et l'élaboration d'une brochure technique à destination des gestionnaires ;
- des actions de sensibilisation à destination des gestionnaires ;
- le soutien financier à une opération-pilote de gestion dans le cadre d'un projet LIFE dans le parc naturel des Deux Ourthes.

La lutte contre une espèce exotique envahissante telle que la Berce nécessite toutefois une implication active à l'échelle locale pour l'application des techniques de lutte. Ainsi, par exemple, dans le cadre de l'opération-pilote de gestion des espèces invasives pratiquée dans le parc des deux Ourthes -qui sera cette année étendue à la Berce du Caucase-, la Province du Luxembourg, avec plusieurs communes, le contrat de rivière et la Division de l'Eau participent à cette action.

Dans le cas de la population mentionnée à la Société wallonne du Logement, celle-ci m'informe être bien au courant du problème du fait de plaintes déposées par plusieurs riverains. Le marché par procédure négociée a été approuvé et les travaux d'entretien ont été commandés le 30 juin 2008.

La réglementation des opérations d'importation est une matière fédérale et des discussions sont en cours afin d'élargir la liste des espèces visées par des interdictions. Je signale toutefois qu'une adhésion du secteur horticole concerné par les ventes apporterait plus de garantie d'application. C'est pourquoi j'ai financé une mission de préparation d'un projet LIFE portant sur la sensibilisation du secteur horticole et d'un projet INTERREG visant à mettre en place des mesures de lutte sur certains bassins versants.

Quant à la valeur des pâturages, je ne dispose pas d'étude précise. Au vu des habitats colonisés par les plantes invasives, il ne semble pas que les pâturages soient fortement touchés.

J'ai par ailleurs financé d'autres actions de sensibilisation vis-à-vis du grand public, mais aussi à l'égard des mouvements de jeunesse car il s'agit d'un problème de santé grave. Régulièrement, il arrive que des enfants utilisent la Berce du Caucase pour faire des sarbacanes et ils subissent alors des brûlures très importantes qui peuvent les défigurer.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je vous remercie pour cette réponse très détaillée. Je trouve entre autres très inquiétant que des paysagistes utilisent ce type de plante. J'en ai dernièrement vu sur un parking fréquenté par des familles.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour est à présent épuisé. Il s'agissait de notre dernière Commission de l'année parlementaire. Je tiens à remercier chacun des participants pour leur activité intense. La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 43 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Anne Barzin, MR
M. Willy Borsus, Président
M. Philippe Fontaine, Président
M. Benoît Lutgen, Ministre
M. Charles Pire, FN
M. Daniel Senesael, PS
Mme Eliane Tillieux, Présidente
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

asbl	Association sans but lucratif
CCATM	Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
CPAS	Centre public d'Action sociale
CPDT	Commission permanente du Développement territorial
CRIOC	Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs
CWaPE	Commission wallonne pour l'Énergie
DGATLP	Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGRNE	Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature & Forêts
DVD	Digital Video Disc
ETP	Équivalent temps plein
GES	Gaz à effet de serre
IDEA	Intercommunale de développement économique et de l'aménagement de la région de Mons-Borinage-Centre
IECBW	Compagnie intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon
INTERREG	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
ISPH	Intercommunale de Salubrité publique du Hainaut
LIFE	Instrument financier pour l'Environnement
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OGM	Organisme génétiquement modifié
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
RCU	Règlement communal d'Urbanisme
RGBSR	Règlement général des Bâtisses en Site rural
SDER	Schéma de Développement de l'Espace régional
SNCB	Société nationale des Chemins de Fer belges
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SWL	Société wallonne du Logement
TMVW	Drinkwatermaatschappij Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UREBA	Utilisation rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments